



**CONCOURS
COMPLET**

INTERNATIONAL



ENTRÉE GRATUITE

VILLAGE EXPOSANTS
RESTAURATION
ANIMATIONS

22 - 26 AVRIL 2026
HIPPODROME DE VERRIE | WWW.LEQUESTRE.FR





SAUMUR COMPLET

DU 22 AU 26 AVRIL 2026

L'ÉVÉNEMENT

Saumur Complet est un Concours Complet International qui propose en 2026 4 niveaux de compétition : CCI 1*-Intro, CCI 2*-L, CCI 3*-S et CCI3*-L.

Chaque année, **entre 15 et 20 nations sont représentées**. L'événement accueille près de **300 cavaliers, parmi les meilleurs mondiaux**.

Que vous soyez passionné de chevaux, amateur de sport de haut niveau ou simplement amoureux de nature, **Saumur Complet est une sortie idéale à vivre en famille ou entre amis**.

40 ANS DE PASSION

À l'occasion de cet **anniversaire** marquant, l'événement se déploie autour d'un **programme enrichi et festif** : animations équestres, démonstrations sportives, initiations pour tous, village exposants élargi...

Tout est réuni pour offrir au public **une expérience inoubliable et renforcer encore la visibilité des exposants et partenaires présents**. Cette édition anniversaire promet une affluence renforcée et une ambiance unique, idéale pour valoriser vos produits et services.





De nombreuses solutions de communication sont déployées pour faire rayonner Saumur Complet :

- Affiches 40x60
- Affiches abribus
- Banderoles
- Flyers
- Campagnes réseaux sociaux (+ 10 000 abonnés)
- Newsletters
- Publications dans l'agenda de l'Office de Tourisme de Saumur et du Département de Maine-et-Loire
- Insertions presse

C'est un événement qui attire et qui plaît, l'occasion idéale de renforcer votre notoriété auprès du grand public !

EN CHIFFRES ?

+ 5 000 VISITEURS DONT **64 %** DE FEMMES ET **82 %** DE CSP+

96 %
DE SATISFACTION DU
PUBLIC

97 %
DE BOUCHE À
OREILLE POSITIF

47 %
DU PUBLIC HABITUÉ
PRATIQUE L'ÉQUITATION

66 %
DU PUBLIC VIENT POUR
LA COMPÉTITION

56 %
DU PUBLIC VIENT POUR
LES CHEVAUX

+ DE 100
ARTICLES DANS LA
PRESSE RÉGIONALE ET
SPÉCIALISÉE

+ 300 000
PERSONNES ATTEINTES
SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX

VILLAGE EXPOSANTS

Le village de Saumur Complet

Recentré autour de la Carrière du Prince Albert, il permet d'offrir une visibilité à tous les exposants présents.

Notre objectif

Satisfaire tous les exposants en vous offrant les meilleures conditions de vente et en vous proposant un service de qualité tout au long de l'événement.

Les prestations de base comprennent :

- Espace de vente (tente garden ou emplacement libre)
- Connexion wifi gratuite
- Gardiennage nocturne par un maître-chien
- Assistance montage / démontage
- Accueil et assistance quotidienne
- Mobilier (tables en bois & chaises en plastique) **sur demande**
- Une invitation pour deux personnes à la soirée anniversaire du samedi soir

NOUVEAU

Le cross passera sur la carrière du Prince Albert en 2026 ! De quoi offrir une affluence supplémentaire durant l'épreuve.



STANDS & EMPLACEMENTS



Tentes Garden avec ou sans plancher **électricité comprise***, parking et gardiennage nocturne par un maître-chien. Il est autorisé de partager un stand avec un autre exposant sous réserve d'acceptation de notre part.

*(1 KW) qui convient pour un ordinateur, un mini frigo et un point d'éclairage.

SURFACE	STRUCTURE	PRIX HT	
25 m ²	5x5 m avec parquet	750 €	☐
50 m ²	Deux 5x5 m avec parquet	1 350 €	☐
75 m ²	Trois 5x5 m avec parquet	2 025 €	☐
25 m ²	5x5 m sans parquet	650 €	☐
50 m ²	Deux 5x5 m sans parquet	1 170 €	☐
75 m ²	Trois 5x5 m sans parquet	1 755 €	☐
Nue	Uniquement pour les vans/camions	20 € xm ²	☐

SUPPLÉMENTS

PRIX HT

1 angle	+ 20 %, soit €	☐
2 kW (ex : pour cafetière et bouilloire)	150 €	☐
Post réseaux sociaux	50 €	☐
Jeu-concours réseaux sociaux	100 €	☐

OFFRE SPÉCIALE

Bénéficiez d'une réduction de 10% pour toute réservation d'un stand pour le Saumur Attelage (27-31 mai 2026).

TOTAL HT :

SAUMUR ATTELAGE -10 % :

TVA 20 % :

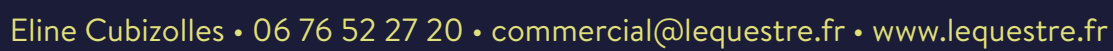
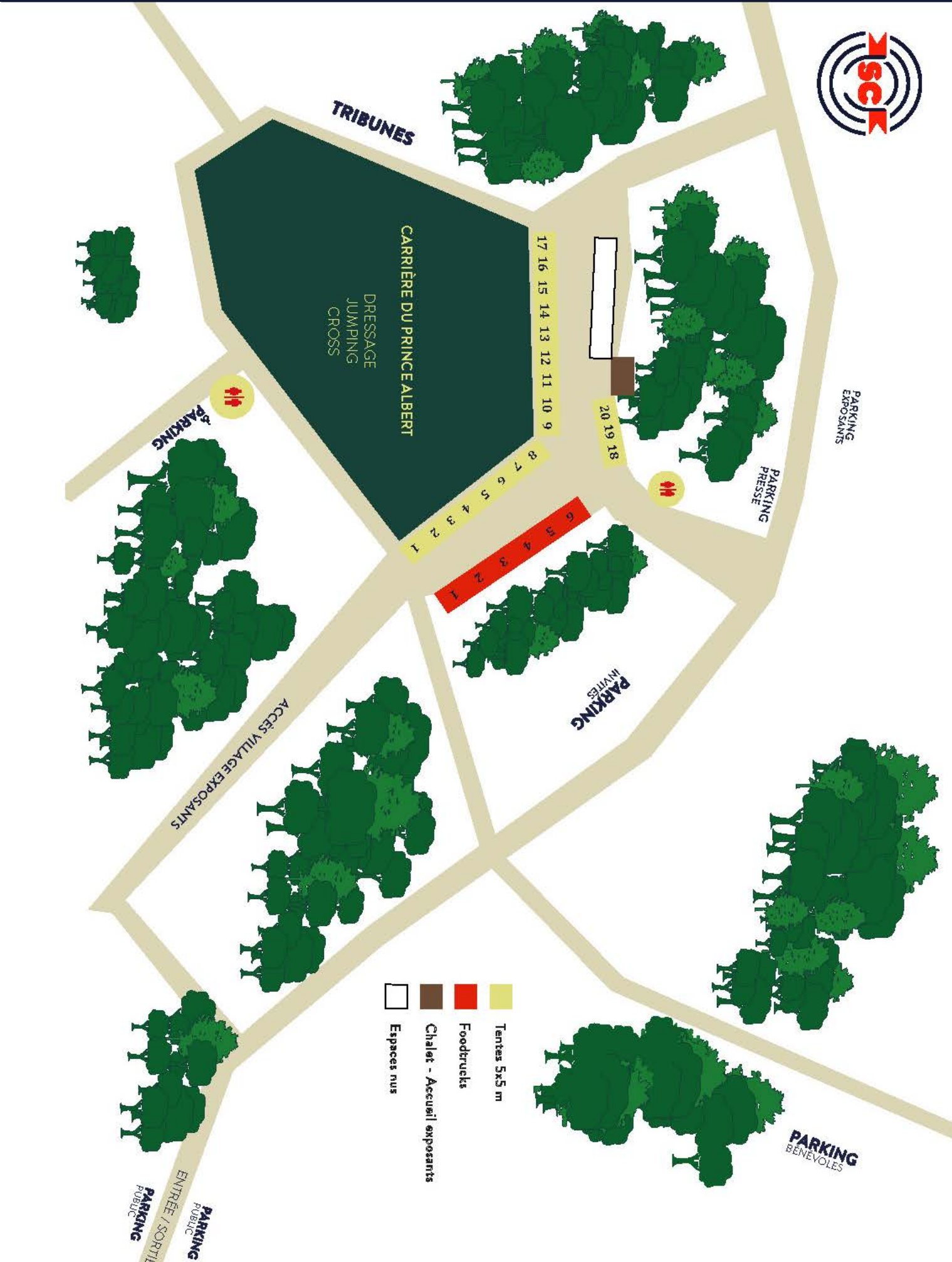
TOTAL TTC :

Veuillez consulter le plan ci-après et nous indiquer vos préférences de stand, nous ferons notre maximum pour satisfaire votre demande :

Les numéros de stands sont donnés à titre indicatif, sous réserve de changement.



PLAN



BON DE RÉSERVATION



**À NOUS RETOURNER AU PLUS TARD LE 22 MARS 2026 ACCOMPAGNÉ
D'UNE ATTESTATION D'ASSURANCE.**

commercial@lequestre.fr

ou

L'Équestre Saumur Val de Loire
8 rue Saint Jean, 49400 SAUMUR

Société/Facturation

Raison Sociale :

Nom du responsable :

Activité :

N° TVA : N° Siret :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : Portable :

E-mail : Site internet :

Réseaux sociaux :

Responsable du stand

Nom : Prénom :

Portable : E-mail :

RAPPEL

**Aucune pré-inscription ne sera prise en compte sans un chèque ou un virement
d'acompte de 30% de la réservation, à effectuer avant le 22 mars 2026.**

Il ne sera procédé à aucun remboursement passé ce délai.

Je m'engage pour la somme de € TTC et à payer un acompte de 30%
pour valider ma pré-inscription de : € TTC.

IBAN : FR76 1027 8394 3700 0227 9990 351 BIC : CMCIFR2A

La facture totale devra être réglée au plus tard le jour de l'installation, dans le
cas contraire, nous nous accordons le droit de ne pas accueillir l'exposant sur la
manifestation.

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :



RÈGLEMENT 2026

Article 1 : L'envoi de la demande de participation entraîne pour l'exposant, l'obligation de se conformer au présent règlement. L'exposant s'engage à en appliquer tous les articles sans réserve d'aucune sorte. Tout contrevenant sera automatiquement exclu de la manifestation présente et des manifestations futures. L'exclusion ne pourra entraîner en aucune manière la restitution des versements effectués.

Article 2 : Réservation & paiement

Toute demande de réservation auprès de L'Équestre Saumur Val de Loire ne devient définitive qu'à réception d'un chèque ou virement d'acompte de 30% du montant total de la location et après approbation de la société.

La facture totale doit être réglée au plus tard le jour de l'installation, dans le cas contraire nous nous accordons le droit de ne pas accueillir l'exposant sur la manifestation.

Article 3 : Les responsables de la manifestation prennent les décisions pour l'admission, l'exclusion, l'attribution ou le refus d'inscription. Leurs décisions sont sans appel. En aucun cas le fait d'avoir occupé un emplacement ne peut donner à quiconque un droit de propriété, d'antériorité ou de priorité sur cet emplacement aux manifestations ultérieures. L'attribution des stands appartient exclusivement à l'organisateur de la manifestation.

Article 4 : Assurance

Pour tous les matériels, valeurs, installations, etc., utilisés ou exposés, l'exposant devra faire le nécessaire auprès de son assureur afin d'être couvert en cas de sinistre (vols, dégradation ou détérioration, tempêtes, incendies, etc.). L'Équestre Saumur Val de Loire décline toute responsabilité.

Article 5 : Accueil & montage

Un accueil exposant sera à votre disposition sur le site à partir du mardi 21 avril 2025 à 9h, le montage pourra débuter à partir de cette date et horaire, **l'installation devra être impérativement terminée pour 9h le jeudi 23 avril. L'électricité sera mise en service le mardi 21 avril à partir de 12h.**

Article 6 : Parking

Deux laissez-passer pour véhicules vous seront remis à votre arrivée permettant d'accéder à l'enceinte de la manifestation pour le montage et le démontage de votre stand, et vous donnant le droit de stationner sur un parking réservé.

Article 7 : Il est strictement interdit de dépasser les limites de son emplacement sous peine de facturation supplémentaire ou de retrait de l'espace. Par mesure de sécurité, les allées devront rester libres pendant la durée de la manifestation.

Article 8 : Absence de l'exposant

En cas d'absence de l'exposant sur la manifestation, l'acompte sera encaissé et non restitué à compter du 22 mars 2026. Chaque exposant fait son affaire de souscrire une assurance annulation.

Article 9 : Annulation en cas de force majeure

En cas d'annulation de la manifestation liée à une interdiction par les pouvoirs publics, les acomptes versés seront restitués en intégralité à l'exposant.

Article 10 : Horaires du village exposant

Le village sera ouvert de 9h à 20h30.

Article 11 : Surveillance

À partir du mardi 21 avril au soir et ce jusqu'au lundi 27 avril au matin.

Article 12 : Tri des déchets

L'exposant s'engage à trier ses déchets dans les poubelles mises à disposition pendant la durée de la manifestation. Plusieurs points d'apport volontaire seront mis à votre disposition pour le verre, le carton, les emballages et les déchets organiques.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'entreprise :



CONTACTEZ-NOUS



**Une équipe à votre écoute pour répondre à vos questions
et satisfaire vos demandes !**

Exposants : Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr

Partenaires : Agathe Richard • 07 56 46 16 83 • a.richard@lequestre.fr



Eline Cubizolles • 06 76 52 27 20 • commercial@lequestre.fr • www.lequestre.fr

